

an VII, député du département de Sambre-et-Meuse au Conseil des Cinq-Cents. Il y joua un rôle assez obscur, se rallia au 18 brumaire, et fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de Sambre-et-Meuse au Corps législatif. Il en sortit en l'an X, et ne rentra plus dans la vie politique.

TARTERON (MARIE-HEURI-ERNEST DE), représentant en 1821, né à Sumène (Gard) le 28 mars 1821, mort le 15 novembre 1888, fut reçu avocat à Toulouse, et se fit inscrire au barreau de Montpellier. Conseiller général de son canton depuis 1818, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Gard à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 9, par 55,843 voix (95,143 votants, 137,326 inscrits). Il prit place à la droite légitimiste, fit partie de la réunion des Réservoirs, fut membre (octobre 1873) du comité des Neuf chargé de préparer la restauration du comte de Chambord, secrétaire de la commission des Trente, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Waillon et contre les lois constitutionnelles; il était absent par congé lors du scrutin sur la démission de Thiers. Réélu conseiller général du canton de Sumène le 8 octobre 1871, il échoua ensuite successivement, le 30 janvier 1876, comme candidat au Sénat dans le Gard, avec 197 voix sur 430 votants; le 20 février 1876, à la députation, dans l'arrondissement du Vigan, avec 4,292 voix, contre 8,655 à l'élu, M. Pellet, républicain, et 3,252 à M. Ed. André; le 5 janvier 1879, au renouvellement triennal du Sénat, avec 165 voix, contre 257 à l'élu, M. Gazagne, républicain, en remplacement de M. Bonnefoy-Sibour, décédé.

TARTEYRON (ISAAC), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Ganges (Hérault) le 13 octobre 1769, mort à une date inconnue, fils d'Isaac Tarteiron, négociant à Ganges, et de Marthe-Madeleine Boucherle, était négociant à Bordeaux, lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VI, député de la Gironde au Conseil des Anciens, par 279 voix (324 votants). Dans ses notes manuscrites, Bernardeau l'appelle, à cette occasion, « négociant fort nul et très emporté, l'homme du parti protestant, qui n'en avait pas de meilleurs. » Tarteiron s'occupa principalement de questions économiques, parla sur l'emprunt de 100 millions, fit approuver la résolution concernant les acquéreurs des biens nationaux, demanda des économies urgentes et défendit Barère. Il fut adjoint quelque temps au comité des Impositions. Rallié au 18 brumaire, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Gironde au Corps législatif, fut membre du comité des Finances et donna sa démission le 4 frimaire an IX. Il ne joua plus aucun rôle politique.

TASCHER (PIERRE-JEAN-ALEXANDRE, COMTE DE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 8 février 1745, mort à Pouyral (Orne) le 3 septembre 1822, entra à 14 ans dans les armées du roi, assista, comme porte-étendard, à la bataille de Berghem, devint capitaine aux dragons de l'enthievre et chevalier de Saint-Louis, et quitta le service en 1785. Partisan de la Révolution, il demeura en France, et, en septembre 1792, à la tête d'un corps de volontaires, repoussa les Parisiens armés qui voulaient égorgier les détenus

d'Orléans. Sa parenté avec la femme du général Bonaparte ne tarda pas à lui valoir des distinctions particulières. Nommé officier de la Légion d'honneur en l'an XII, membre du Sénat conservateur le 30 vendémiaire an XIII, président du collège électoral de Loir-et-Cher (octobre 1806), comte de l'Empire le 26 avril 1808, il vota, le 1^{er} avril 1814, la déchéance de Napoléon. Nommé pair de France le 4 juin 1814, il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et rentra à la Chambre haute à la seconde Restauration. Il se prononça pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et siégea jus qu'à sa mort parmi les ministériels.

TASCHER (LOUIS-PHILBERT-ALEXANDRE, CHEVALIER DE), député au Corps législatif en 1810, né Pouyral (Orne) le 3 mai 1762, mort à Paris le 15 mai 1825, « fils de messire Pierre-François-Alexandre de Tascher, chevalier seigneur de cette paroisse et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France, et de dame Marie-Henriette Philbert de Turin, son épouse », frère du précédent, propriétaire au Mans, dut à sa parenté l'impératrice Joséphine d'être choisi, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, comme député de la Sarthe au Corps législatif. Il fut membre du comité de l'intérieur, et n'assista plus aux délibérations à partir de 1814. Il se retira définitivement de la politique à la seconde Restauration.

TASCHER (JEAN-SAMUEL-FERDINAND, COMTE DE), pair de France, né à Orléans (Loiret) le 22 décembre 1779, mort à Paris le 11 décembre 1858, fils du précédent, entra à l'école polytechnique en 1799, et devint auditeur au conseil d'Etat en 1805. Après être resté quelque temps commissaire spécial de l'empereur en Westphalie (1812), il rentra en France et vécut dans la retraite. Ses deux frères étant morts à la suite de l'expédition de Russie, il publia à cette occasion : *Oraison funèbre de Maurice et d'Eugène de Tascher* (Paris, 1-11). Admis à siéger à la Chambre des pairs, le 12 février 1823, à titre héréditaire, en remplacement de son père décédé, il prit place parmi les libéraux, se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, et vota constamment avec la majorité; en 1810, il refusa de siéger lors du procès de son parent, le prince Louis-Napoléon, fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848, et vécut dans la retraite après le rétablissement de l'Empire.

TASCHER DE LA PAGERIE (PIERRE-CLAUDE-LOUIS-ROBERT, DUC DE), sénateur du second empire, né à Fort-Royal (Martinique), le 1^{er} avril 1787, mort à Paris le 3 mars 1861, de la famille de l'impératrice Joséphine, fut appelé en France par le premier Consul en 1802, entra à l'école de Fontainebleau, devint sous-lieutenant en 1806, après Iéna, lieutenant en 1807 après Eylau, capitaine après Friedland, chef d'escadron en 1809, comte de l'empire le 9 mars 1810, et servit sous Junot à l'armée de Portugal, et sous le prince Eugène en Italie. Il se lia intimement avec ce dernier et l'accompagna plus tard en Bavière. Nommé sénateur du second Empire le 31 décembre 1852, il devint l'année suivante grand-maître des cérémonies de l'impératrice, et grand-croix de la Légion d'honneur.

TASCHER DE LA PAGERIE (CHARLES-JOSEPH-LOUIS-ROBERT-PHILIPPE, COMTE DE),

député au Corps législatif de 1857 à 1861, et sénateur du second empire, né à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne) le 13 août 1811, mort à Paris le 3 février 1869, fils du précédent, resta en Bavière jusqu'à l'avènement du second Empire. Rappelé en France à cette époque, il devint maréchal des logis de l'empereur le 24 décembre de la même année, et premier chambellan de l'impératrice en janvier 1853. Élu, le 22 juin 1857, député de la 1^{re} circonscription du Gard au Corps législatif, par 33,573 voix (33,616 votants, 40,704 inscrits), il siégea dans la majorité monarchique, fut nommé sénateur le 4 mars 1861, et fut remplacé comme député par M. Chabanon. Il mourut d'une attaque d'apoplexie. Par décret du 2 mars 1859, il avait été autorisé à prendre le titre de duc ; il avait épousé, le 17 décembre 1838, la fille du baron Charles-Auguste Fergler de Perglas, chambellan du roi de Bavière.

TASCHEREAU (JULES-AUGUSTE), député de 1839 à 1842, représentant en 1848 et en 1849, né à Tours (Indre-et-Loire), le 19 décembre 1801, mort à Paris le 10 novembre 1874, vint étudier le droit à Paris et collabora au *Courrier français*, à la *Revue de Paris*, et à la *Revue française*. Il s'était acquis une certaine réputation comme publiciste, lorsque l'édition qu'il donna des *Œuvres complètes de Molière* (1823-1824), celle des *Œuvres de Boufflers* (1827), celle de la *Correspondance littéraire de Grimm et de Diderot* (1829-1830), et son *Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille* (1829), lui valurent un rang distingué parmi les érudits. Ses relations avec Armand Carrel et les chefs du parti libéral arrivés au pouvoir en 1830, ne furent pas inutiles à sa fortune. Secrétaire général de la préfecture de la Seine au lendemain de la révolution de juillet, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, il se sépara du gouvernement en 1831, quitta ses fonctions administratives pour briguer, comme candidat indépendant, la députation dans le 4^e collège d'Indre-et-Loire (Chinon), et échoua, le 15 novembre 1832, avec 41 voix, contre 192 à l'Élu, M. Piscatory, et 63 à M. Lafond, médecin ; il s'agissait de remplacer M. Girod (de l'Ain), nommé pair de France. M. Taschereau se mêla alors, dans la presse, aux luttes de l'opposition libérale, tout en continuant ses travaux d'érudition. Il édita (1833-34) avec M. Manmerqué, les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, et fonda la *Revue rétrospective*, vaste recueil historique formé de mémoires et de documents inédits. Après avoir échoué une seconde fois, le 21 juin 1834, dans la même circonscription, avec 42 voix, contre 212 à l'Élu, M. Piscatory, député sortant, et 59 à M. Ravez, il réussit à entrer à la Chambre, le 2 mars 1839, comme député du 3^e collège d'Indre-et-Loire (Loches), avec 144 voix (281 votants). Il vota généralement avec l'opposition modérée ; mais, en 1842, l'état de ses affaires ne lui permettant plus de payer le cens exigé par la loi électorale, il renouça à se représenter. Il reprit alors sa plume de journaliste, écrivit dans le *Siècle* et dans l'*Illustration*, et mena de vives campagnes contre Emile de Girardin, protégé de Guizot. Après la révolution de février 1848, M. Taschereau reprit la publication de sa *Revue rétrospective*. Il y fit paraître, sous le titre de *Déclarations faites par *** devant le ministre de l'Intérieur*, une sorte de dénonciation ou de rapport de police contre les sociétés secrètes, qui fit beaucoup de bruit et que l'on attribua à Blanqui ; celui-ci protesta énergi-

quement et accusa de faux M. Taschereau, qui riposta par un procès en diffamation. Une enquête fut ouverte, qui n'aboutit à aucun résultat positif, l'original de la pièce n'ayant pu être produit. Le 23 avril 1848, M. Taschereau fut élu, le 5^e sur 8, par 47,310 voix, représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée constituante. Il siégea à droite, et opina avec les conservateurs, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussebière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 5^e sur 6, par 25,362 voix (61,973 votants, 92,573 inscrits), il se rallia de plus en plus aux conservateurs, attaqua avec beaucoup de vivacité à plusieurs reprises le parti démocratique, opina pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi sur le suffrage universel, et, bien qu'il eût soutenu naguère la candidature du général Cavaignac à la présidence de la République, adhéra pleinement à la politique de l'Élysée. Partisan du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut nommé par L.-N. Bonaparte administrateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, et chargé des catalogues (24 janvier 1852). En 1858, il succéda à M. Naudet comme administrateur général de la Bibliothèque impériale réorganisée. Il poursuivit la publication du *Catalogue des imprimés*, fut promu officier de la Légion d'honneur, et exerça ses fonctions jusqu'au 10 septembre 1874, époque de sa mise à la retraite, sur sa demande. Il mourut deux mois après, des suites d'une attaque de paralysie.

TASSEL (ALLAIN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Ploubeyzo (Côtes-du-Nord) le 11 juillet 1765, mort à Lannion (Côtes-du-Nord) le 4 mai 1840, fils de maître Guillaume Tassel, notaire, et procureur pour la juridiction et comté de Runefan, et de demoiselle Marguerite Camz, exerçait à Lannion la profession d'avoué, lorsqu'il fut élu, le 18 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par cet arrondissement, avec 60 voix sur 116 votants et 157 inscrits. Après la session, il rentra dans la vie privée.

TASSEL (YVES-JEAN-MARIE), député de 1817 à 1848 et représentant du peuple en 1848, né à Ploubeyzo (Côtes-du-Nord) le 24 janvier 1803, mort à Louannec (Côtes-du-Nord) le 19 janvier 1875, fils du précédent, notaire à Louannec, se fit remarquer sous Louis-Philippe par ses opinions radicales. Conseiller général en 1846, il fut élu, le 20 février 1847, député du 5^e collège des Côtes-du-Nord (Lannion), en remplacement du général de Thiard, qui avait opté pour Chalon-sur-Saône, par 263 voix (432 votants, 441 inscrits), contre 169 à M. Jules Simon. Candidat des légitimistes et du clergé, il vota un instant avec l'opposition de droite, puis s'associa aux efforts de l'extrême-gauche contre le ministère Guizot. Élu, le 23 avril 1848, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 16, par 97,197 voix (144,377 votants, 197,673 inscrits), il fit partie du comité de la justice, et vota avec la fraction modérée du parti démocratique, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites

contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Il avait combattu la politique du prince-président. Non réélu à la législative, il revint à Louannec.

TASSEL (HIPPOLYTE-YVES-MARIE), représentant du peuple en 1848, né à Lannion (Côtes-du-Nord) le 26 mai 1800, mort à Lannion le 18 décembre 1868, étudia le droit et se fit inscrire en 1823 au barreau de Lannion. Connu pour ses opinions libérales, il se montra d'abord partisan du gouvernement de juillet, et fut nommé, en 1839, secrétaire général de la préfecture du Finistère; mais il ne tarda pas à donner sa démission, ses principes démocratiques ne pouvant s'accorder avec les tendances réactionnaires du nouveau régime. Il reprit alors sa place au barreau de Lannion et y plaida plusieurs causes politiques avec beaucoup de succès. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Finistère à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 13, par 86,481 voix, il fut membre du comité de l'agriculture et du crédit foncier, et vota en général avec le parti démocratique, pour le banissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Après le 10 décembre, il fit de l'opposition à la politique du prince Louis-Napoléon et ne fut pas réélu à la législative. De retour à Lannion, il posa sa candidature d'opposition au Corps législatif, dans la 3^e circonscription des Côtes-du-Nord, le 22 juin 1857, mais il échoua avec 2,043 voix contre 21,236 à l'élu, M. de la Tour, candidat du gouvernement. M. Tassel resta alors attaché au barreau de Lannion.

TASSIN (PIERRE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, et député de 1876 à 1889, né à Noyers (Loir-et-Cher) le 21 janvier 1837, fils d'un maçon, commença ses études de droit et, après la mort de son père et la liquidation des nouveaux ports de Marseille, entreprise à laquelle il était mêlé, se fixa dans ses propriétés de Loyers, dont il devint maître en 1865. Conseiller d'arrondissement de Blois l'année suivante, et directeur-gérant de la *Presse*, journal de Mirès, il fut élu, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de Loir-et-Cher, avec 24,089 voix (25,661 votants, 41,642 inscrits), contre 801 à M. Clary et 221 à M. Cantagrel. Il prit place au centre gauche, dans le nouveau tiers parti, signa la demande d'interpellation des 116, vota contre la guerre, et, après le 4 septembre 1870, fut chargé d'organiser la défense dans le Loir-et-Cher. Élu, le 8 février 1871, représentant du département à l'Assemblée nationale, le 5^e et dernier, par 17,989 voix (49,247 votants, 78,521 inscrits), il se fit inscrire à la gauche et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre

le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Saint-Aignan du 8 octobre 1871, il fut réélu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Blois, par 9,907 voix (14,911 votants, 17,613 inscrits), contre 4,919 à M. de Sers, prit place à la gauche républicaine, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, comme tel, le 14 octobre 1877, par 10,281 voix (15,268 votants, 18,066 inscrits), contre 4,911 à M. de Sers, et, le 21 août 1881, par 11,696 voix (13,086 votants, 18,422 inscrits). Il continua de voter avec la majorité, pour la politique scolaire et coloniale du gouvernement, sans prendre une part active aux débats législatifs, et fut nommé (1883) président du conseil général de Loir-et-Cher. Porté sur la liste républicaine de Loir-et-Cher, le 4 octobre 1885, il fut élu député de ce département, le 4^e et dernier, par 41,137 voix (63,751 votants, 80,555 inscrits). Il vota pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, se prononça pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Hasbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

TASTU (ABDON-LENNES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) en 1754, mort en 1808, était notaire dans sa ville natale à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint administrateur des Pyrénées-Orientales, et fut élu, le 21 germinal an V, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 41 voix (76 votants). Il siégea parmi les modérés, n'eut aucune part au 18 fructidor et se rallia au 18 brumaire. Il fut alors nommé sous-préfet au Blanc; il avait quitté ce poste lorsqu'il mourut.

TATTEGRAIN (LOUIS-FERCY), député au Conseil des Anciens, né à Péronne (Somme) le 8 août 1732, mort le 5 novembre 1796, « fils de Charles-Louis Tattegrain, procureur, et d'Hélène Legrand », était avocat à Péronne avant la Révolution. Maire de Péronne de 1781 à 1783, il devint procureur-général-syndic du département (1790-1792), et fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député de la Somme au Conseil des Anciens, par 210 voix (302 votants). Il siégea à peine un mois, vota cependant le rejet de la résolution relative au paiement de la contribution de l'an IV, et mourut quelques jours après.

TAURIAC (EUGÈNE-ANNE-ADOLPHE, MARQUIS DE), député de 1846 à 1848, et de 1852 à 1863, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 1^{er} août 1801, mort à Toulouse le 23 octobre 1863, était propriétaire dans cette ville et d'opinions conservatrices. Élu, le 1^{er} août 1846, par 262 voix (497 votants, 565 inscrits) député du 3^e collège de la Haute-Garonne (Toulouse), M. de Tauriac prit place dans les rangs de la majorité gouvernementale et soutint jusqu'en 1848 la politique de Guizot. Après le coup d'Etat, il fut élu, le 29 février 1853, avec l'appui officiel du gouvernement, député de la 1^{re} circonscription de la Haute-Garonne, par 19,301 voix (21,393 votants, 33,793 inscrits), contre 415 à M. Massabiau. Il s'associa au réta-

blissement de l'Empire, appartenit à la majorité dynastique, fut réélu, le 22 juin 1857, par 19,871 voix (22,952 votants, 31,733 inscrits), contre 2,750 au candidat de l'opposition, M. Pagès de l'Arège, et continua de suivre la même politique. Il mourut à Toulouse à la fin de la législature.

TAVEAU (LOUIS-JACQUES-NARCISSÉ-FORTUNÉ), membre de la Convention, né à Honfleur (Calvados) en 1756, mort à Vaugirard (Seine) le 7 novembre 1820, était négociant à Honfleur lors de la Révolution. Il en adopta les principes, devint (1790) administrateur du département, et fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Calvados, le 8^e sur 13, par 465 voix (622 votants). Dans le procès du roi, il se prononça, au premier appel nominal, pour la culpabilité de Louis XVI, en disant : « Louis a attiré nos ennemis; ils ont ravagé nos frontières, cinquante mille Français ont perdu la vie; je déclare Louis coupable. » Au 2^e appel nominal : « Je respecte la liberté des opinions; je ne crois pas qu'on puisse faire l'injustice à aucun de nous de croire qu'ils peuvent influencer la liberté de leurs collègues, les forcer de penser de telle ou telle manière; ils sont bien faibles ceux-là qui, par leurs personnalités et leurs sottises, penseraient pouvoir y réussir; ils ne se rendent pas justice, ils ne me la rendent pas à moi-même. Je crois que, quelque parti que nous prenions, il y aura des inconvénients, mais je me plais à rendre hommage à la souveraineté du peuple; je dis oui. » Au 3^e appel : « Il faut prouver aux rois qui régnaient encore pour le malheur des peuples, que leurs têtes peuvent tomber sous la hache des lois comme sous la faux de la mort. Nous avons déclaré à l'unanimité Louis convaincu du crime de haute trahison. Ce crime mérite la mort; mais, après l'avoir prononcée, gardons-le comme un otage, et suspendons l'exécution jusqu'au moment où les ennemis tenteraient une invasion sur notre territoire. Mon opinion n'a de force que parce qu'elle est indivisible. » Taveau vota généralement avec le parti modéré, puis il demanda la suppression des commissions exécutives, prit la défense de Garat et de Robert Lindet attaqués par André Dumont, et se trouva quelque peu compromis dans la correspondance de l'agent royaliste Lemaitre; mais l'affaire n'eut pas de suites. Après la session conventionnelle, il refusa d'être député de Saint-Domingue. Au 18 brumaire, il fut nommé messager d'Etat au Tribunal puis au Corps législatif. Il occupa encore cet emploi en 1814, et, à la rentrée des Bourbons, il adressa à la Chambre un mémoire sur les moyens d'éclairer le peuple et de lui démontrer les bienfaits de la Restauration. Aux Cent-Jours, il signa l'acte additionnel pour conserver sa retraite, et tomba aussi sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Il obtint d'abord un sursis pour « empêchement physique » (d'ordre générale) jusqu'au 15 mai 1816, et partit alors pour la Belgique, où il vécut dans l'indigence aux environs de Bruxelles. Sur sa demande, le roi lui accorda la permission de rentrer, le 1^{er} avril 1818; mais la maladie l'empêcha de profiter immédiatement de cette grâce; il ne put revenir en France qu'en septembre suivant, et mourut deux ans après.

TAVERNEL (PIERRE-TOUSSAINT), député en 1791, membre de la Convention, né à une

date inconnue, mort à Beaucaire le 31 mars 1806, était juge à Beaucaire quand il fut élu, le 9 septembre 1791, député du Gard à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 297 voix (428 votants). Il y joua un rôle assez effacé et ne prit qu'une fois la parole à propos du décret sur les émigrés et les prêtres insermentés. Réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 2^e sur 8, à la pluralité des voix, il prit place parmi les modérés, désapprouva les mesures violentes et le procès du roi, donna sa démission par raison de santé, le 12 octobre 1792, et la renouvela définitivement le 17 décembre suivant. Il fut remplacé le 10 janvier 1793, par M. Berthezène.

TAVERNIER (JEAN-ANDRÉ), député de 1831 à 1846, né à Annonay (Ardèche) le 17 février 1777, mort à une date inconnue, était propriétaire et maire de sa ville natale, quand il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3^e collège de l'Ardèche (Annonay), par 65 voix (111 votants, 162 inscrits), contre 41 à M. James Canson. Réélu successivement, le 21 juin 1834, par 80 voix (146 votants, 181 inscrits), contre 68 à M. Alexis de Noailles; le 4 novembre 1837, par 111 voix (159 votants, 214 inscrits), contre 81 à M. Dedienne; le 2 mars 1839, par 109 voix (133 votants); et le 9 juillet 1842, par 113 voix (130 votants, 226 inscrits), M. Tavernier siégea au centre droit, entra, en 1839, dans la coalition contre le ministère Molé, et vota pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre la dotation du duc de Nemours, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard. Les élections de 1846 mirent fin à sa carrière politique.

TAYLOR (ISIDORE-JUSTIN-SÉVERIN, BARON), sénateur du second empire, né à Bruxelles (Belgique) le 15 août 1789, mort à Paris le 6 septembre 1873, d'une famille irlandaise établie dans les Flandres au xiv^e siècle, et dont un membre, le grand-père de celui-ci, se fit naturaliser français au xviii^e siècle, fit ses études à Paris, se prépara à l'École polytechnique, mais, entraîné vers les arts, étudia le dessin avec Suvé, publia des articles de critique d'art et fit jouer quelques pièces avec succès. En 1810, il put échapper à la conscription en raison de la délicatesse de sa santé, se racheta l'année suivante, et entreprit des voyages artistiques en Hollande, en Allemagne et en Italie. Compris dans une levée de gardes nationales mobiles, et neveu du général Taylor, président des États-Unis, il partit en 1813, avec le grade de sous-lieutenant, entra, à la Restauration, dans la brigade d'artillerie des gardes du corps de la compagnie de Wagram, et passa, au concours, lieutenant d'état-major. Il fit en cette qualité la campagne d'Espagne (1823) comme aide-de-camp du général d'Orsay, prit part au siège de Cadix, et devint capitaine puis chef d'escadron; mis en disponibilité sur sa demande après la campagne, il revint à ses études favorites. Il parcourut (1824) l'Espagne, le Portugal et l'Algérie, et fut nommé au retour (1825) commissaire royal près le Théâtre-Français. Favorable au romantisme, il fit représenter *Hernani* et des pièces d'Alexandre Dumas, remit au répertoire le *Mariage de Figaro*, et obtint une médaille d'or au salon de 1827; il s'occupa activement aussi d'obtenir la restauration des monuments historiques ou tout au moins leur conservation, et proposa de transporter en France les obélisques de Louqsor, en souvenir de la campagne

d'Egypte. S'étant rendu compte, dans un voyage qu'il fit à Louqsor sur l'ordre de Charles X, de la possibilité du transport, il repartit le 17 mars 1830, mais il apprit à son arrivée que les obélisques venaient d'être cédés à l'Angleterre; il dut négocier avec cette puissance et put enfin ramener à Paris, le 23 décembre 1833, le monument qui se dresse sur la place de la Concorde. Sur les 100,000 francs qui lui avaient été alloués pour cette mission, M. Taylor n'en dépensa que 17,000 et remit le reste au Trésor. Il reçut encore plusieurs missions de Louis-Philippe. En 1833, il alla en Espagne pour racheter des toiles qui avaient appartenu à nos musées; en 1837, il se rendit à Londres pour prendre possession du musée Standish qui avait été légué au roi; en 1838, il fut nommé inspecteur général des beaux-arts. Il visita ensuite l'Orient d'où il rapporta nombre d'objets intéressants pour l'histoire de l'art, et fut élu, en 1847, membre libre de l'Académie des beaux-arts. Ce fut lui qui fonda les diverses sociétés de secours mutuels des artistes dramatiques, des musiciens, des peintres, et des inventeurs industriels, et mérita le surnom de « Père des artistes ». Il fut président honoraire de la Société des gens de lettres qu'il avait aidée de ses deniers. Nommé, sous l'Empire, inspecteur des musées impériaux, il fut promu sénateur le 6 mai 1869. Chevalier de la Légion d'honneur en 1822, officier en 1833, commandeur en 1837, et grand officier le 6 février 1877. M. Taylor a publié : *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (1820-1863, 24 volumes); *Voyage pittoresque en Espagne, en Portugal et sur la côte d'Afrique* (1826-32, 3 volumes); *La Syrie, l'Égypte, la Palestine et la Judée* (1833-39, 3 volumes); *Voyage en Suisse, en Italie, en Grèce, en Angleterre et en Allemagne* (1843); *Les Pyrénées* (1843), etc.

TÉALLIER (CLAUDE-ÉTIENNE), député en 1791, né à Trézieux (Puy-de-Dôme) le 1^{er} août 1753, mort à Paris le 17 novembre 1791, fils de Claude Téallier et de Marie du Bien, appartenait à une famille de haute bourgeoisie, anoblie au commencement du XVIII^e siècle par l'acquisition d'une charge de secrétaire du roi, et par des charges d'échevinage à Clermont-Ferrand, Claude-Etienne fit son droit à Riom, fut reçu licencié à Avignon (27 mai 1783), puis acquit la pratique juridique à Paris, dans le cabinet de M. Reynier, avocat au parlement. Là, il se lia avec plusieurs de ses compatriotes. Gaultier de Biauzat, Favard de Langlade, de Soyoul, Gibergues, Roy, Portal, Cambacérès, etc., qui jouèrent plus tard des rôles marquants. En 1785, par l'entremise de son oncle, chanoine de Saint-Cerneuf, il acheta, pour 2,000 livres, la charge de bailli d'Oliergues, dans les montagnes d'Auvergne, et vint se fixer dans cette petite ville. Pendant un voyage qu'il fit à Paris, son père, qu'il avait laissé dans sa maison d'Oliergues fut assassiné par des gens contre lesquels le fils avait eu à sévir comme bailli, et qui jetèrent le cadavre dans la Dore; ce crime resta d'ailleurs impuni dans l'effervescence qui régnait alors. Quelque temps après, Téallier épousa Mlle de la Brosse, fille d'un seigneur de plusieurs paroisses voisines, alla résider à Courpière (1790), puis, nommé membre du directoire du département, vint avec sa famille habiter Clermont, et, le 8 septembre 1791, fut élu député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 5^e sur 11, par 375 voix sur 517 votants.

Il siégea parmi les modérés, et fut présenté à la reine qui cherchait alors à recruter des adhérents à la cause royale. Sa femme ne pouvant le rejoindre qu'au printemps, il lui communiqua ses impressions dans des lettres curieuses, dont nous devons l'obligeante communication à la plébéienne de sa petite-fille, dernière survivante du nom. « Nos prédécesseurs, écrivait-il le 30 septembre 1791, ont fait aujourd'hui la clôture. Le Roy est venu à l'Assemblée et a protesté que son acceptation était libre, qu'il l'avait notifiée par ses ambassadeurs aux puissances de l'Europe. On a couvert le Roy d'applaudissements, mais quelques scélérats ont voulu empoisonner la joie publique, on a fait des folies pour Pétion et pour Robespierre; le public a voulu mener leur voiture; ils ont eu beaucoup de peine à se dérober à l'ivresse d'une multitude qui a été salariée... Nous habitons hôtel de la Reine, rue de Beaune; nos chambres coûtent deux louis par mois. Quel, mon collègue du Puy-de-Dôme, est un aimable jeune homme qui m'a fait faire la connaissance d'un député de Paris, M. Ramond de Carbonnières, homme de beaucoup d'esprit, dans les meilleurs principes. Sur 24 de cette députation, 19 sont modérés, 5 très enragés. » — Du 11 octobre: « L'Assemblée est composée d'un trop grand nombre d'écerclés qui se croient les premiers législateurs du monde, et qui proposent sans cesse des sottises et font du tapage de manière à rendre difficiles toutes les délibérations. Les ministres furent mandés hier pour rendre compte à l'Assemblée de la situation du royaume. Les clubistes les interrogèrent à peu près comme autrefois les criminels sur la sellette. Cette rage enaule les Parisiens, l'opinion prononce contre eux; je sais de bon compte que le peuple n'a pas tort. Si nous ne devenions pas plus sages, je crois qu'il ne tarderait pas à manifester son mécontentement. Garde-toi de penser que le peuple soit ennemi de la Révolution; il la chérit. C'est parce qu'il la veut maintenir qu'il veut la nécessité d'un concert entre les deux pouvoirs. Plus de 200 de nos collègues se sont abîmés dans les gouffres des Jacobins. Nous sommes plus de 200 réunis pour provoquer la formation d'un club modéré, où s'entendra. Nous triompherons, je l'espère; nous sommes plus forts que les enragés... »

« Nous allons nous occuper de régler par quel office civil seront faits les actes de sépulture et baptistaires. Ceux de mariage consistent déjà dans une déclaration à la municipalité; tu sens ce que cela pourra donner d'aïeance à ceux qui ne veulent pas des jureurs (prêtres assermentés). » — Du 17: « Nous apprenons de toute part des émigrations de gentilhommes qui vont à Coblenz; la brigade d'Auvergne y est toute entière, cecy est fâcheux, mais n'inspire pas encore de crainte tant que ces chevaliers n'auront pas d'autres ressources que les leurs... Tu peux être tranquille, je ne suis encore d'aucun comité; assez de gens parlent déjà, il n'y a que grand honneur à se passer de les imiter. »

Du 25: « Les clubistes nous dépassent; l'Assemblée serait excellente si elle pouvait vomir de son sein une centaine de ses membres. Cette canaille ne nous fera pas rendre de mauvais décrets, mais elle nous fait perdre notre temps en employant des séances entières à des discussions puériles. L'affaire des prêtres pourra, je l'espère, prendre bonne tournure, il y aura, je crois, de la liberté pour tout le

monde, et défense aux jurieurs d'inquiéter les autres, aux non jurieurs de troubler les premiers... Le Roy de l'russe a répondu qu'avant l'acceptation du Roy ses armées étaient à son service; mais qu'avant accepté il ne se mêlait plus de la querelle ! »

De la fin d'octobre : « Ah ! ma chère amie, quelle séance ! quel effroyable tripot que cette Assemblée. Ces curagés nous conduisent aux abîmes; mais, sois tranquille, tu n'auras pas la honte de voir ton mari avec eux; ils démasquent leurs batteries; plusieurs de mes collègues m'engagèrent de nouveau à prendre la parole, et approuvèrent mon discours. Quelques Montagnards ayant proposé d'otter au Roy son fauteuil, et le titre de Majesté, pendant une heure j'ai fait assaut de poitrine avec le tonnerre de Danton, leur organe. (M. (nom illisible) devait me soutenir). Ses rugissements ont rempli la salle. En vain les modérés ont essayé de maintenir l'ordre, les autres sont sortis de la séance en tumulte, ont été acclamés par une ignoble tourbe; on a arrêté une voiture de la Reine qui passait, les chevaux ont été dételés, et Danton, hissé dessus, a été promené en triomphe. »

« M. de Bonal (évêque de Clermont), m'a dit que le serment des prêtres tel qu'on le propose ne peut être accepté. Il m'a engagé à soutenir cette cause; je le reverrai avant de parler. Je suis accablé de travail et d'affaires, profondément triste. »

Le 2 novembre, M. Téallier était atteint d'une indisposition qui paraissait légère; le médecin girondin qui le soignait et qui diagnostiqua une fièvre typhoïde, contrairement à l'opinion du médecin du Roy, fut accusé de l'avoir empoisonné; M. Téallier était considéré comme hostile aux Girondins. Il mourut, assisté à ses derniers moments par l'évêque de Clermont; ses obsèques eurent lieu à Saint-Germain-des-Près; l'acte d'inhumation est signé de Teyrac de Grandval (son oncle), Cucl, son collègue, Yves Andrein, Marie, Antoine Elie, Marnet, Thévenin, Gibergues, Romme, Col, Raucourt, de Soubrany, de Leyval.

TEILHARD (LOUIS-MARIE-PAUL-ARSENÉ), député de 1876 à 1885, né à Faycelles (Lot) le 16 juin 1826, maire de Figeac et conseiller général du canton est de cette ville, fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Figeac par 11,366 voix (20,995 votants, 25,325 inscrits), contre 6,294 à M. de Lambertier, ancien représentant, et 3,339 à M. de Turenne. Il prit place au centre gauche et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Boglio. Réélu, le 14 octobre 1877, par 12,391 voix (21,893 votants, 25,566 inscrits), contre 9,405 à M. de Turenne, et, le 21 août 1881, par 13,974 voix (17,858 votants, 25,917 inscrits), contre 3,120 à M. Antoine Brun, il siégea au groupe de l'Union républicaine, soutint la politique scolaire et coloniale des opportunistes, et ne se représenta pas aux élections au scrutin de liste de 1885.

TEILHARD-LATÉRISSÉ (JULES), représenté en 1848 et en 1849, né à Murat (Cantal) le 9 mars 1811, mort à Murat le 20 décembre 1869, étudia la médecine, et, reçu docteur, exerça cette profession à Murat. Maire de sa ville natale, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Cantal à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 7, par 20,491 voix (44,104 votants, 61,630 inscrits). Il siégea dans les rangs de la gauche modérée, fit partie du comité des

finances, et vota généralement avec les partisans du général Cavaignac, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine. Il obtint sa réélection à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, comme représentant du Cantal, le 4^e sur 5, par 16,667 voix (34,568 votants, 62,957 inscrits), appartenant à la minorité, vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, et protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre qui le rendit à la vie privée.

TEILHARD-NOZEROLLES (JEAN-FRANÇOIS-BONAVENTURE-FÉLIX), député de 1830 à 1844, né à Murat (Cantal) le 20 janvier 1800, mort à Murat le 19 janvier 1841, entra dans la magistrature sous la Restauration et fut substitué du procureur du roi. Ses tendances libérales le firent élire, le 21 octobre 1830, député du 2^e arrondissement électoral du Cantal (Saint-Flour), en remplacement de M. de Vatinesuil qui avait opté pour Valenciennes, par 78 voix (132 votants, 166 inscrits). Il prit place dans la majorité favorable au nouveau gouvernement, fut élu, le 5 juillet 1831, dans le 4^e collège du même département (Murat), par 112 voix (117 votants, 151 inscrits), fut nommé président du tribunal civil de Murat, et dut en conséquence se représenter devant ses électeurs qui lui confirmèrent son mandat, le 7 juin 1833, par 86 voix (98 votants, 154 inscrits). Réélu, le 21 juin 1834, par 87 voix (95 votants, 157 inscrits); le 4 novembre 1837, par 95 voix (97 votants, 160 inscrits); le 2 mars 1839, par 121 voix (123 votants); le 9 juillet 1842, par 127 voix (131 votants), M. Teilhard ne cessa d'approuver la politique ministérielle; il fut l'un des 221 députés qui soutinrent le cabinet Molé contre la coalition, vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités et contre l'adjonction des capacités. Décédé en janvier 1844, il fut remplacé, le 2 mars suivant, par M. de Castellane. Chevalier de la Légion d'honneur.

TEILLARD (JEAN-FRANÇOIS-BONAVENTURE), député en 1791, né à Murat (Cantal) le 28 avril 1739, mort à une date inconnue, était président du tribunal de district quand il fut élu, le 30 août 1791, député du Cantal à l'Assemblée législative, le 6^e sur 8, par 152 voix sur 304 votants. Il prit plusieurs fois la parole sur des questions d'ordre judiciaire et fit partie du comité de liquidation. Elu administrateur du Cantal le 7 septembre 1792, après la session, il devint ensuite vice-président du directoire de département du Cantal, maire de Murat, et, après le 18 brumaire, conseiller général du département. Conseiller de préfecture du Cantal le 18 germinal suivant, décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Riom, le 17 avril 1811.

TEISSÈRE (GUILLAUME-RAYMOND-HENRI), député de 1877 à 1881, né à Murat (Cantal) le 21 juin 1816, mort à Murat le 9 mai 1885, exerçait la profession de notaire dans cette ville. Membre (1871) et président du conseil général du Cantal, il se présenta aux élections

législatives du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Murat, comme candidat républicain, et échoua avec 2,634 voix contre 3,013 à l'élu, M. de Castellane. Il fut plus heureux, le 14 octobre 1877, dans la même circonscription, et fut élu par 4,275 voix (6,517 votants, 8,729 inscrits), contre 2,209 à M. Dubois candidat officiel. M. Teissédres inscrivit au centre gauche et vota avec la majorité opportuniste, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour le retour du parlement à Paris. Il se représenta au renouvellement général du 21 août 1881 et n'obtint que 1,667 voix contre 4,297 à l'élu, M. F. Charmes, et 610 à M. Dubois.

TEISSEIRE (CAMILLE-HYACINTHE), député de 1820 à 1821, né à Grenoble (Isère) le 22 septembre 1764, mort à Grenoble le 10 septembre 1842, était négociant et fabricant de liqueurs à Grenoble au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il entra au conseil municipal de cette ville en 1791, et fut envoyé à Paris, en 1793, pour demander au gouvernement le remboursement des fournitures faites par Grenoble à l'hôpital militaire. Il réussit dans sa mission, mais fut arrêté à son retour comme fédéraliste. Relâché peu de jours après, il devint, en juillet 1793, procureur de la commune et, en décembre suivant, agent national. Administrateur de la commune en 1795, il se rallia au 18 brumaire, puis à l'empire, et fut sous-préfet de Tournon de 1800 à 1812. Beau-frère de M. Casimir Périer, il fut élu, le 24 avril 1820, député du grand collège de l'Isère, en remplacement de M. Grégoire dont l'élection avait été annulée, par 341 voix (677 votants, 1,176 inscrits); il prit place à gauche, vota avec le parti libéral, et proposa un amendement à la nouvelle loi des élections; il publia même une brochure sur ce sujet: *Opinion sur le projet de loi relatif aux élections* (1820). Il quitta la vie politique aux élections de 1824.

TEISSEIRE (RENÉ-JOSEPH), député de 1831 à 1839, né à Montréal (Aude) le 8 septembre 1793, mort à Carcassonne (Aude) le 8 mai 1858, propriétaire à Carcassonne, prit part à la révolution de 1830, devint ensuite maire de Carcassonne, et fut révoqué en 1832 en raison de ses opinions démocratiques. Il avait été élu, le 5 juillet 1831, député du premier collège de l'Aude (Carcassonne), par 124 voix (202 votants, 250 inscrits), contre 63 à M. Mahul avocat, et avait pris place dans l'opposition libérale. Réélu, le 21 juin 1834, par 133 voix (226 votants, 246 inscrits), contre 86 à M. Mahul, et le 4 novembre 1837, par 150 voix (292 votants, 316 inscrits), il continua de siéger à gauche, signa le compte-rendu de 1832, repoussa les lois de septembre et de disjonction, et vota contre l'adresse de 1839. Il ne se représenta pas après la dissolution de la Chambre par le cabinet Molé.

TEISSERENC DE BORT (PIERRE-EDMOND), député de 1846 à 1848, représentant en 1871, membre du Sénat et ministre, né à Châteauroux (Indre) le 4 septembre 1814, fut élève de l'École polytechnique, et en sortit (1835) dans l'administration des tabacs. Mais il s'occupa bientôt d'études techniques relatives aux chemins de fer et fit paraître successivement: *Les travaux publics en Belgique et les chemins de fer en France* (1839); *Lettres adressées au ministre des travaux publics sur sa mission en Angleterre* (1839); *De la politique des che-*

mins de fer et de ses applications diverses (1842); *Etude d'un chemin de fer de Paris à Toulouse et à Bordeaux; Des principes économiques qui doivent présider au choix des tracés de chemins de fer* (1843), etc. Secrétaire général, dès l'origine, de la commission établie en 1842 pour la surveillance des voies ferrées, puis commissaire général de l'exploitation, il fut chargé en outre par le gouvernement de diverses missions en Angleterre, en Belgique et en Allemagne. Élu, le 1^{er} août 1846, député du 4^e collège de l'Hérault (Pézenas), par 333 voix (574 votants, 784 inscrits), contre 231 à M. Bédarrides, il siégea auprès de son beau-père, M. Muret de Bort, appartenant à la majorité conservatrice qui soutint la politique de Guizot, et rentra dans la vie privée en 1848. Depuis lors, et pendant toute la durée de l'Empire, il vécut retiré dans ses propriétés de la Haute-Vienne, s'occupant d'agriculture et d'économie politique. Attaché (1852) comme administrateur au chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, il avait donné encore plusieurs études spéciales telles que: *Statistique des voies de communication en France* (1845); *Études sur les voies de communication perfectionnées et sur les lois économiques de la production des transports*, suivies de *Tableaux, Statistiques, etc.* (1847); *De la perception des tarifs sur les chemins de fer* (1856). Aux élections pour l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, M. Teisserenc de Bort fut élu représentant de la Haute-Vienne, le 4^e sur 7, par 43,466 voix (62,174 votants, 87,375 inscrits). Il prit place au centre gauche, vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, et se montra, dès l'ouverture de la session, disposé à soutenir les vues politiques et économiques de Thiers; son opposition à l'impôt sur le revenu fut particulièrement remarquée. Appelé, le 22 avril 1872, à succéder à M. de Goulard au ministère de l'Agriculture et du Commerce, il y défendit les théories protectionnistes, quitta le pouvoir avec Thiers le 24 mai 1873, et se prononça contre le septennat, contre le cabinet de Broglie, contre l'état de siège, la loi des maires, pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il prononça plusieurs discours importants sur le travail des enfants dans les manufactures, sur le budget, sur l'envoi d'ouvriers à l'Exposition de Vienne, sur les caisses d'épargne, et fut chargé de rédiger le rapport sur la convention monétaire. Les conservateurs libéraux et les républicains modérés s'unirent pour assurer le succès de la candidature de M. Teisserenc au Sénat, dans la Haute-Vienne, le 30 janvier 1876; élu par 133 voix (271 votants), il reprit son portefeuille, le 9 mars, dans le cabinet Dufaure-Ricard, et, parmi les mesures importantes dont il eut l'initiative, il faut citer le décret (4 avril), qui décidait l'ouverture à Paris d'une Exposition universelle des produits de l'agriculture et de l'industrie; on résolut bientôt d'y joindre une Exposition des Beaux-Arts, et, une fois les crédits votés, les travaux commencèrent aussitôt pour se continuer jusqu'en 1878. M. Teisserenc de Bort conserva son portefeuille dans le cabinet Jules Simon (12 décembre 1876), et ne le résigna que le 16 mai 1877, après l'acte du maréchal, qui appela au gouvernement MM. de Broglie et de Fourtou. Il reprit sa place au centre gauche du Sénat, contribua à la résistance organisée par les groupes de la minorité républicaine de la Chambre haute, se prononça contre la dissolution de la Chambre, et rentra pour la 3^e fois au mi-

ministère de l'Agriculture et du Commerce, quand fut formé (le 11 décembre 1877) le second cabinet Dufaure. Il présida, le 1^{er} mai 1878, l'inauguration solennelle de l'Exposition, et le discours qu'il prononça à cette occasion fut empreint de sentiments nettement républicains. Après la démission du maréchal de Mac-Mahon, M. Teisserenc de Bort fut nommé par M. Grévy (février 1879) ambassadeur à Vienne. Il n'occupa ce poste que jusqu'au 17 avril 1880, en raison de son état de santé. Au Sénat, il vota avec la fraction la plus conservatrice du parti républicain, obtint le renouvellement de son mandat, le 8 janvier 1882, par 145 voix (261 votants), et devint vice-président de la Chambre haute. En 1883, il fut délégué par le gouvernement français près le gouvernement italien pour tenter d'amener une solution à la question pendante du traité de commerce. Aussitôt que l'Exposition universelle de 1889 fut décidée et dès le début de son organisation, il fut nommé vice-président de la société de garantie, puis président du comité supérieur de révision et président du jury supérieur des récompenses. Au Sénat, il s'est abstenu lors du vote sur l'expulsion des princes, et s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (1846).

TEISSIER (PIERRE), député au Corps législatif l'an VIII, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) en 1747, mort à Paris le 2 mars 1800, négociant dans sa ville natale, fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député des Bouches-du-Rhône au Corps législatif. Il siégea à peine quelques mois, étant mort dans la première session.

TEISSIER Voy. — CADILLAN (DE).

TEISSIER Voy. — MARGUERITES (BARON DE).

TELLIER (CONSTANT-ADRIEN), député en 1789, membre de la Convention, né à Laon (Aisne) le 23 juin 1755, mort à Chartres (Eure-et-Loir) le 17 septembre 1795, « fils d'Adrien Tellier, maître de poste, et de Marie-Anne Truy », était avocat au Mans avant la Révolution. Le 18 mars 1789, il fut élu par le bailliage de Melun et Moret, avec 120 voix (246 votants), député du tiers aux Etats généraux. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de judicature, présenta un rapport sur le classement des procureurs, et parla sur quelques questions analogues. Elu député de Seine-et-Marne à la Convention, le 6 septembre 1792, le 3^e sur 11, par 275 voix (294 votants), il répondit au 2^e appel nominal : « L'Assemblée électorale de mon département a délibéré, à la presque unanimité, qu'il serait fait un canon du calibre de la tête de Louis XVI pour l'envoyer aux ennemis, s'ils pénétraient dans le territoire français. Je maintiens que mes commettants n'ont pas manifesté le vœu de faire juger Louis XVI par un jury, puisque la proposition qui en avait été faite par un électeur n'a pas été arrêtée par l'Assemblée. Obligé de choisir entre le salut du peuple et l'exercice momentané de la souveraineté, je dis que je préfère le premier pour lui assurer la jouissance de tous les deux. En conséquence, je dis non. » Et au 3^e appel nominal : « Vous avez déclaré

Louis coupable de conspiration. Je vote pour la mort. » En mission à Lyon, il rendit compte à l'Assemblée des dispositions des habitants de cette ville, et fut envoyé quelque temps après dans le département d'Eure-et-Loir pour y favoriser la circulation des grains, et étouffer un commencement de révolte royaliste qui s'était manifesté dans le district de Châteauneuf; des proclamations séditieuses avaient été lancées, les arbres de la liberté avaient été coupés. Tellier se rendit à Chartres, essaya de prévenir par la conciliation les désordres dont cette ville était menacée; mais il se trouva entouré par une troupe de gens hostiles et bientôt l'insurrection fut à son comble. On se précipita dans la salle des séances du conseil général, à la maison commune, où se tenait le représentant, on le somma de faire taxer immédiatement le pain à 3 sous la livre, comme à Paris. En même temps des cris de vive le roi! se faisaient entendre. Refusant d'accorder une taxe illégale, le représentant Tellier arrêta seulement que le pain serait délivré au peuple de Chartres par la municipalité à 3 sous la livre, et cela à titre de secours. Cependant les cris et les menaces ne cessaient point. Désespérant alors de mener à bien la mission qui lui avait été confiée et craignant d'être accusé de faiblesse, Tellier, qui était parvenu à grand-peine à regagner son domicile, se donna la mort d'un coup de pistolet (17 septembre 1795). Il expliqua dans la lettre suivante les motifs de son suicide :

« Tellier, représentant du peuple, aux autorités constituées de Chartres.

« Chartres, le 1^{er} jour complémentaire de l'an 3^e de la République française, uno et indivisible.

« J'étais venu pour vous servir de tout mon pouvoir; j'espérais quelque succès d'une mission où je mettais du dévouement et de la franchise; ma récompense a été l'ignominie. Je ne veux pas y survivre; mais j'ai mieux aimé mourir de ma propre main que de laisser commettre un crime par l'ignorance et l'aveuglement. Je n'aurais jamais consenti un arrêté illégal, si je n'avais senti d'un côté l'impossibilité de l'exécution, et de l'autre le danger de faire répandre beaucoup d'autre sang que le mien; ce soir, je le rétracte formellement.

« Je sors de la vie avec un héritage de probité que je transmets à mes enfants, aussi pur que je l'avais reçu de mon respectable père.

« Signé : ADRIEN TELLIER. »

Le représentant Ysabeau rendit compte à la Convention de ces événements, et le *Moniteur* du 23 septembre 1795 publia un éloge de Tellier.

TELLIEZ-BÉTHUNE (JOACHIM-JOSEPH), député de 1877 à 1881, né à Carnières (Nord) le 8 mars 1818, mort au château de Boisstrancourt (Nord) le 1^{er} février 1886, était propriétaire à Carnières et d'opinions bonapartistes, lorsqu'il se présenta pour la première fois, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale; il obtint alors, sans être élu, 78,230 voix sur 262,027 votants. Aux élections du 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, M. Telliez-Béthune, candidat du gouvernement, fut élu député de la première circonscription de Cambrai, par 11,742 voix (21,395 votants, 26,048 inscrits), contre 9,464 à M. Desmoutiers, des 363. Il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple avec lequel il

opina constamment, *contre* le ministère Du-faure, *contre* l'amnistie, *contre* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, *contre* le retour du parlement à Paris. Il ne fut pas réélu en 1881. Chevalier de la Légion d'honneur.

TENAILLE-SALIGNY (ÉTIENNE-PHILIPPE-THÉODORE), sénateur de 1879 à 1888, né à Clamecy (Nièvre) le 22 février 1830, mort à Clamecy le 24 mars 1889, vint étudier le droit à Paris et se fit recevoir avocat. En 1856, il acheta une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, dont il se démit en 1870, après avoir échoué, comme candidat indépendant au Corps législatif, le 24 mai 1869, dans la 3^e circonscription de la Nièvre, avec 4,618 voix contre 16,056 à l'élu officiel, M. Lepelletier d'Aunay, 2,381 à M. Eug. Dupin et 1,643 à M. Labot. Après le 4 septembre, il fut nommé maire du 1^{er} arrondissement de Paris par Gambetta et fut confirmé dans ses fonctions en novembre suivant. Dévoué aux idées et à la politique que Thiers représentait au pouvoir, il se présenta, le 8 février 1871, lors des élections pour l'Assemblée nationale, et ne recueillit dans la Nièvre que 18,461 voix sur 61,512 votants ; quelques jours plus tard (26 février), il fut nommé préfet de ce département. Son administration fut signalée par de nombreuses poursuites dirigées contre les républicains ; dix-huit citoyens furent arrêtés par son ordre à Cosne, traduits devant la cour d'assises du Loiret sous l'inculpation de complot en faveur de la Commune de Paris, et condamnés à des peines variant de six mois de prison à quinze années de détention. Le 12 juillet suivant, M. Tenaille-Saligny fut nommé préfet de la Charente-Inférieure. Il occupait encore ce poste lors de la chute de Thiers au 24 mai ; il donna alors sa démission, revint à Paris, et se fit élire (novembre 1874) conseiller municipal du 1^{er} arrondissement. Rappelé dans l'administration, le 21 mars 1876, comme préfet du Pas-de-Calais, il vit encore sa carrière interrompue par les événements du 16 mai 1877 ; mais, le 15 décembre suivant, il fut appelé à la préfecture de la Haute-Garonne. D'autre part, M. Tenaille-Saligny avait fait plusieurs tentatives infructueuses aux élections sénatoriales et législatives ; le 30 janvier 1876, il réunit dans la Nièvre, comme candidat au Sénat, 108 voix seulement sur 378 votants. Le 20 février suivant, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Clamecy, et n'obtint que 6,539 voix, contre 19,142 à l'élu bonapartiste, M. Lepelletier d'Aunay. Il échoua encore, le 14 octobre 1877, avec 7,531 voix, contre 10,631 au même concurrent, réélu. Il entra enfin au Sénat le 5 janvier 1879, élu dans la Nièvre par 194 voix (378 votants). Il se fit inscrire au groupe de la gauche républicaine, fut rapporteur (juillet 1883) de la loi sur la réforme de la magistrature, demanda (août 1885), lors de la discussion de la loi sur le scrutin de liste, qu'il n'y eût pas d'élection partielle dans un département à moins que la représentation du département ne comptât un certain nombre de vacances, et vota *pour* l'article 7 de la loi Ferry, *pour* les ministères opportunistes qui se succédaient au pouvoir, *pour* la réforme du personnel judiciaire, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, *pour* l'expulsion des princes. Le 8 janvier 1888, M. Tenaille-Saligny, candidat au renouvellement triennal du Sénat, obtint au premier tour de scrutin 153 voix op-

portunistes, sur 952 votants, et, au 2^e tour, 127 voix sur 749. Il refusa obstinément de se désister devant la liste radicale et ne réunit plus que 63 voix au 3^e tour ; la division de la majorité républicaine fit passer la liste conservatrice. Chevalier de la Légion d'honneur (14 août 1876).

TENDRET (ARISTIDE), représentant en 1848 et en 1871, né à Belley (Ain) le 13 octobre 1797, mort à Belley le 16 octobre 1871, avocat dans sa ville natale, dont il fut maire sous Louis-Philippe et après la révolution de février, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Ain à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 9, par 49,263 voix. Membre de la commission des incompatibilités, il vota avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Causse, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne se représenta pas à la Législative, et rentra à Belley, où il vécut dans la retraite jusqu'aux événements de 1870. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 7, par 53,304 voix (71,803 votants, 107,184 inscrits), il vota *pour* la paix, *pour* le retour à Paris et *contre* l'abrogation des lois d'exil, donna sa démission, et fut remplacé, le 2 juillet de la même année, par M. Tiersot.

TENORON. — Voy. VASSÉ (DE).

TENON (JACQUES-RENÉ), député en 1791, né à Sépaux (Yonne) le 21 février 1724, mort à Paris le 15 janvier 1816, l'aîné de onze enfants d'un modeste médecin de campagne, vint à Paris en 1741, et fut recueilli par un parent, l'avocat Prévost, qui le décida, avec peine, à suivre la carrière paternelle. Tenon prit difficilement goût à la chirurgie ; la vue du sang humain lui inspirait une répugnance invincible. Intéressé pourtant par l'étude de l'anatomie, il disséquait de préférence les animaux. Ses travaux lui permirent d'entrer dans le laboratoire de Winslow, et ne l'empêchèrent pas d'étudier le latin et la philosophie ; il fut reçu maître ès arts en 1744 et chirurgien militaire l'année suivante. Après avoir suivi l'armée en Flandre, il obtint au concours, en 1749, la place de chirurgien de la Salpêtrière, annexa à cet hospice une maison d'inoculation, fut reçu agrégé du collège de chirurgie en 1756, nommé, en 1757, professeur de pathologie externe à la place d'Andouillé, et entra, en 1759, à l'Académie des sciences. Partisan de la doctrine de l'inoculation qu'il contribua à répandre et à faire adopter, il demanda à La Martinière la création d'une clinique spéciale où les malades pourraient être traités par la méthode nouvelle. En 1785, l'Académie des sciences le chargea du rapport sur les hôpitaux demandé par Louis XVI. Dans son célèbre *Mémoire sur les hôpitaux de Paris* (1843), Tenon indiqua d'une façon remarquable l'état déplorable dans lequel se trouvaient l'Hôtel-Dieu et les autres établissements hospitaliers. En conséquence, il fut désigné pour aller en Allemagne et en Angleterre visiter les hôpitaux les plus remarquables, et en rapporter les indications nécessaires à la réforme des nôtres. Il resta un an et demi absent. A son retour, la France était en révolution. Partisan modéré des idées nouvelles, il fut élu,

le 7 septembre 1791, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 13 sur 14, par 309 voix (415 votants). Il présida le comité de secours, parla sur la fixation de l'âge du mariage, fut membre de la commission envoyée à la cérémonie de la pose de la première pierre de la colonne de la liberté et en rendit compte à l'Assemblée. Après la session, il se retira à Ma-sy (Seine-et-Oise), où il possédait une petite propriété, et y vécut loin des agitations politiques, dans l'étude constante de l'anatomie humaine et comparée. Appelé à l'Institut, le 9 décembre 1795, il hésita longtemps à se rendre à l'académie qu'il prenait pour un club. Napoléon le nomma officier de la Légion d'honneur en 1801, sans obtenir qu'il reprit son enseignement et sa clinique. Sa bibliothèque et ses collections ayant été pillées par les Russes en juillet 1815, il retourna à Paris où il mourut peu de temps après, à 92 ans. Les travaux techniques les plus importants de Tenon portent sur l'ophtalmique : *De cataracta*, thèse inaugurale (1757); *Mémoires et observations sur l'organe de la vue* (1806); on a en outre de lui : *Observations sur les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'anatomie* (1785); *Offrande aux vieillards de quelques moyens pour prolonger leur vie* (1813); il a aussi publié des mémoires spéciaux dans les recueils de l'Institut.

TÉNOT (PIERRE-PAUL-EGGÈNE), député de 1851 à 1855, né à Larroule (Hautes-Pyrénées) le 2 mai 1839, mort le 9 janvier 1890, fit ses études à Paris; des revers de famille l'obligèrent à se faire maître d'études au sortir du collège. Il appartenait ainsi à l'enseignement dans divers établissements scolaires, notamment au lycée d'Alger (1860-1864). S'étant rendu à Paris, en 1864, pour y tenter la carrière du journalisme, il débuta par la publication d'une brochure intitulée : *Le Suffrage universel et les Paysans* (1865), et bientôt après donna un important ouvrage d'histoire politique intitulé : *la Province en décembre 1851*, qui lui valut d'entrer à la rédaction du journal *le Siècle*, dont il devint un des principaux collaborateurs. Il écrivit encore un nouveau volume destiné à faire pendant au premier : *Paris en décembre 1851* (1868). Le succès en fut très vif, et le livre de M. Ténot, en contribuant au mouvement d'opposition qui se produisit dans les dernières années de l'Empire, fut un des éléments de l'agitation démocratique de ce temps. Nommé, au lendemain du 4 septembre 1870, préfet des Hautes-Pyrénées, il remplit ces fonctions jusqu'en février 1871, échoua, le 2 juillet, dans la Seine, comme candidat républicain à l'Assemblée nationale, avec 72,393 voix, sur 290,823 votants, et quitta le *Siècle*, la même année, pour prendre la rédaction en chef du journal *la Gironde*, organe républicain modéré de Bordeaux. Il y soutint la politique opportuniste, mena une vive campagne contre le gouvernement de « l'ordre moral », et lors des élections législatives du 21 août 1881, fut élu député de la 2^e circonscription de Tarbes, par 7,704 voix (10,477 votants, 13,937 inscrits), contre 2,459 à M. Lartigou. A la Chambre, M. Eug. Ténot soutint de ses votes les cabinets Gambetta et J. Ferry, fut rapporteur des traités de protectorat avec l'Annam et le Cambodge, interrogea (4 mai 1882) M. de Freycinet sur le différend avec le Maroc (12 juin) et sur les mas-acres d'Alexandrie, demanda (janvier 1883) que certaines délibérations des conseils municipaux fussent dispensées de l'autorisation préalable (rejeté), proposa (juin 1881), sur la

loi militaire, un système tendant à la formation d'officiers de réserve dans des écoles spéciales après dix mois de service actif (rejeté), et vota contre l'élection de la magistrature par le peuple, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et pour les crédits du Tonkin. Inscrit sur la liste républicaine opportuniste des Hautes-Pyrénées, le 4 octobre 1885, il échoua avec 20,317 voix (54,119 votants). M. Ténot a fait une campagne énergique contre le boulangisme dans la *Gironde*; ses articles ont été réunis en une brochure : *Boulangisme militaire*, et répandus à un nombre considérable d'exemplaires. On a aussi de lui : *Campagnes des armées du second empire en 1870-1872*; *Paris et ses fortifications* (1879); *La frontière* (1881), etc. Chevalier de la Légion d'honneur (janvier 1877).

TERME (JEAN-JOSEPH), député en 1789, né à Marmande (Lot-et-Garonne) le 11 juillet 1739, mort à Virazeil (Lot-et-Garonne) le 13 mai 1813, cultivateur et bourgeois de Marmande, fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Agen. Il prêta le serment du Jeu de paume, mais ne se fit pas autrement remarquer, et retourna, après la session, dans la vie privée. En 1812, il fut nommé conseiller général de son département, et mourut l'année suivante.

TERME (JEAN-FRANÇOIS), député de 1832 à 1847, né à Lyon (Rhône) le 11 juillet 1791, mort à Lyon le 9 décembre 1847, fit ses études à Paris et s'établit comme médecin dans sa ville natale, où il devint médecin de l'hospice. Conseiller général du Rhône, il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 5^e collège du Rhône (Villefranche), par 306 voix (582 votants, 714 inscrits), contre 272 à M. Laurens Humblot, et réélu, le 1^{er} août 1846, par 472 voix (844 votants, 1,003 inscrits), contre 345 à M. Lacroix. Il prit place au centre droit, et vota pour l'indemnité Pritchard. Décédé en décembre 1847, il fut remplacé, le 13 janvier 1848, par M. de Mortemart.

TERME (JOANNES-MARIE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Lyon (Rhône), le 11 mai 1823, mort à Denicé (Rhône) le 23 avril 1888, fils du précédent, fut reçu avocat à Paris en 1844, attaché au parquet du procureur du roi à Paris en 1846, et se démit de ses fonctions à la révolution de 1848. Il s'occupa de l'exploitation de ses propriétés de Saint-Just-d'Avray, devint maire de cette commune (1852), conseiller général du canton de Villefranche (1855), membre de la commission de surveillance à l'Ecole normale de Lyon, et fut élu, le 1^{er} juin 1863, comme candidat du gouvernement, député de la 5^e circonscription du Rhône au Corps législatif, par 20,453 voix (26,112 votants, 34,888 inscrits), contre 3,630 à M. de Mortemart et 1,981 à M. Michaud; il s'occupa principalement de questions industrielles, particulièrement des cotons. Réélu, le 24 mai 1869, par 20,883 voix (29,315 votants, 38,412 inscrits), contre 7,537 à M. Jules Favre et 705 à M. Parcéat, il fut secrétaire de la Chambre, prit place dans le tiers parti, signa l'interpellation des 116, et vota pour la guerre contre la Prusse. Le 30 janvier 1876, il se présenta aux élections sénatoriales dans le Rhône, et échoua avec 143 voix sur 329 votants; il était alors maire de Denicé. Il ne fut pas plus heureux à l'élection sénatoriale partielle motivée dans le Rhône, le 6 janvier 1885, par le décès de M. Vallier, avec 193 voix, contre 411 à l'élu, M. Ferras, républicain. Chevalier de la Légion